

Ä

LES PÉNALITÉS
DE
L'ENFER DE DANTE

Ä

Ä

L'auteur et l'éditeur déclarent résERVER leurs droits
de traduction et de reproduction à l'étranger.

Cet ouvrage a été déposé au ministère de l'inté-
rieur (section de la librairie) en avril 1873.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON, RUE GARANCIÈRE, 8.

Ä

LES PÉNALITÉS
DE
L'ENFER DE DANTE

SUIVIES D'UNE ÉTUDE
SUR
BRUNETTO LATINI
APPRÉCIÉ COMME LE MAITRE DE DANTE

PAR
J. ORTOLAN
PROFESSEUR DE LÉGISLATION PÉNALE COMPARÉE
A LA FACULTÉ DE DROIT DE PARIS



PARIS
HENRI PLON
ÉDITEUR
10, RUE GARANGIÈRE MARESCQ AINÉ
ÉDITEUR
RUE SOUFFLOT, 17
1873

Tous droits réservés.

Ä

Ä

La science législative est faite pour hanter la grande poésie et les lettres dans leurs chefs-d'œuvre : la science législative pénale surtout, elle qui se meut dans la sphère des vérités morales, dans le chaos des vices, des intérêts, des passions, des entraînements aboutissant au crime, dans les conditions nécessaires de la sécurité publique et de la sécurité privée, et qui fait apparaître au-dessus de tout la Justice.

Quel vaste champ ouvert en commun au criminaliste et à l'écrivain d'un ordre supérieur ! Ne craignons pas d'aller nous